

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA FNPF

Inauguration du siège le 08/01/2019

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Merci à vous tous pour votre présence à cette inauguration du nouveau siège de la FNPF.

Après plusieurs années de recherche, nous avons enfin trouvé des locaux adaptés que nous avons rénovés pour en faire un siège digne de la grande structure associative nationale que nous sommes aujourd'hui.

Je tiens à remercier notre Directeur Général, Monsieur Hamid Oumoussa, et toutes les entreprises, qui ont fait du très bon travail dans un temps limité mais également fait en sorte que les délais soient respectés. Cela est assez rare et mérite d'être souligné.

Nous avons quitté notre siège historique du 17 rue bergère dans le 9^e arrondissement, je dois dire, avec un peu de nostalgie, notamment pour les plus anciens d'entre nous.

Cette adresse mythique porte en elle toute l'histoire de la pêche associative de loisir française en eau douce.

Il s'est passé beaucoup de choses au 17 rue bergère.

Ce serait trop long de faire le rappel de tous les faits historiques qui ont consacré cette adresse comme le temple de la pêche associative.

Je veux juste brièvement rappeler quelques faits marquants :

C'est au 17 rue bergère que mes illustres prédécesseurs, MM. BOUCHOT, MARTINI, SOLHELAC et leurs équipes ont fait remarquablement évoluer la pêche en eau douce française. Je tiens aujourd'hui à leur rendre un vibrant hommage.

C'est au 17 rue bergère que s'est écrite la loi pêche de 1984, qui a jeté les bases de nos missions, pour mieux prendre en compte la protection des milieux aquatiques et qui de ce fait a modifié notre dénomination passant d'Association

Agréée de Pêche et de Pisciculture à Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette appellation n'est pas que symbolique, elle a aussi donné du sens à notre engagement.

C'est aussi au 17 rue bergère qu'en 2006 nous avons initié la réforme de la pêche et élaboré les textes de la future FNPF en faisant pression afin que tout le réseau de la pêche associative de loisir en eau douce soit institutionnalisée dans le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

C'est au 17 rue bergère, que nous avons pensé et mis en place l'organisation de la pêche de loisir et donné des moyens financiers à notre magnifique réseau associatif de façon à lui permettre de se structurer et de remplir ses missions en faveur des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche.

Je remercie très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à cet essor, et j'ai grand plaisir à revoir les visages de certains de mes compagnons de route qui sont aujourd'hui ici présents. Grâce à vous, nous avons réussi un beau challenge.

Ce fut une belle aventure et une formidable réussite.

Désormais, c'est au 108 rue St Maur que nous allons écrire la suite de notre histoire et poursuivre notre évolution afin de donner à la pêche associative de loisir toute sa dimension dans le but de satisfaire tous les pêcheurs quelles que soient les eaux qu'ils fréquentent.

Ce nouveau siège du 108 rue St Maur est tout à fait adapté, comme vous avez pu le constater, à la fois pour évoluer dans le temps présent, mais également pour affronter le futur et être prêt à toute éventualité.

Notre organisation mérite cet investissement qui, bien qu'absolument nécessaire, représente un coût financier important, mais supportable, car justement réfléchi.

Notre personnel, que je souhaite ici remercier pour sa fidélité, son professionnalisme et son engagement, mérite aussi de travailler dans des locaux plus agréables et plus fonctionnels.

Mais bien entendu, nous devons tous être à la hauteur de cet investissement et faire en sorte que notre réseau éprouve une certaine fierté de savoir que le siège de la FNPF est en rapport avec ce qu'elle représente aujourd'hui, à savoir une

organisation nationale de plus de 1 500 000 membres, faisant d'elle la deuxième plus importante Fédération de France en nombre d'adhérents après la Fédération Française de Football.

Nous sommes maintenant installés confortablement pour pouvoir affronter le futur en toute sérénité.

Etre dans ce nouveau siège nous motive, comme si un nouveau souffle, un air de renouveau, tout à coup nous imprégnait de cette volonté d'innover encore et toujours, afin d'être plus efficace, plus performant, plus combatif, et pour nous, élus, d'avoir notamment toujours envie d'avoir envie.

Ce nouveau siège qui est également celui de notre fondation et de notre syndicat conforte l'institutionnalisation de la pêche associative de loisir en France.

C'est ensemble, unis et solidaires, riches de notre passé et confiants en notre avenir, que nous lui donnerons ses titres de noblesse, afin que le 108 rue Saint Maur s'ancre définitivement dans l'histoire, dans notre histoire, comme le fut le 17 rue Bergère.

Enfin, en ce début d'année 2019, je souhaite, Mesdames et Messieurs, vous présenter à vous toutes et tous ici présents mes vœux les meilleurs de santé de bonheur et de réussite dans vos projets.

A tous les pêcheurs, une saison halieutique riche de moments exceptionnels au bord de l'eau, des poissons de qualité, des milieux aquatiques toujours en meilleurs états et un avenir prospère pour l'ensemble de la pêche associative de loisir française.

Et enfin, une longue vie au 108 Rue Saint Maur.

Je vous remercie de votre attention.